



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION N° 2025-12-178-DEEJ

Nomenclature : 7.1.3

OBJET : TARIFICATION DES SERVICES 2026

Votants : 32

Abstention : /

Votes exprimés: 32

Pour: 32

Contre : /

L'an deux mille vingt cinq, le dix-sept décembre, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. DOMET, Mme DUFAU, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, M. LESPADE, M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE, Mme OGER

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

M. SAUBIETTE	procuration	à M. DOMET
Mme DARRAMBIDE	procuration	à Mme ORDUNA
Mme NOGARO	procuration	à Mme TROISVALLETS
Mme DUPRE	procuration	à Mme DUFAU
Mme LE GALL	procuration	à Mme LALANNE

➤ Départ de M. DECKE avant le point n°2025-12-174-DAP

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme MOUNIER

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
	27 à partir du point n°2025-12-174-DAP
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de votants	33
	32 à partir du point n°2025-12-174-DAP

Fait à Tarnos,
le 18 décembre 2025

Pour extrait certifié
conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

19/12/2025

Comme chaque année, la tarification des services aux familles doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Depuis 2022, la CAF des Landes exige, pour les journées et 1/2 journées d'accueil de loisirs de présenter les tableaux tarifaires en intégrant le coût du service et toutes les aides perçues tant par les familles et les structures. Cette présentation impose une mise à jour annuelle des tarifs pour tenir compte notamment de l'intégration du coût annuel du service et de toute évolution de prestation éventuelle.



L'Aide aux départs en vacances et à l'accès aux Temps Libres (ATL) proposé par la CAF des Landes, pour la période du 7 janvier 2026 au 3 janvier 2027 est maintenue au même niveau que l'année dernière (tarifs plafond et plancher inchangés, tranches de QF identiques).

Pour cette année 2026, dans le cadre de « Tarnos en mouvement », la ville propose un nouveau service pour les publics éloignés de la pratique, un accompagnement individualisé, dans l'esprit des Maisons sport-santé. Cette démarche s'appuie sur un bilan, gratuit, et l'orientation vers une activité physique adaptée. En fonction des besoins de la personne, cette dernière peut être assurée par le service « Animations sportives ».

L'inscription à ces parcours « Tarnos en mouvement » nécessite d'établir un tarif afférent.

Par ailleurs, le services « Jeunesse » et « *Animations sportives* » de la Ville de Tarnos proposent tout au long de l'année un programme d'activités physiques, sportives et socioculturelles varié, accessible à l'ensemble des publics, dans un esprit d'éducation populaire et de promotion de la santé par le sport et la culture.

Ce programme se décline à travers :

- des activités régulières et encadrées, destinées à favoriser la pratique sportive de proximité ;
- des événements et journées thématiques à visée conviviale, éducative et inclusive ;
- et des sorties de découverte, notamment les journées « Ski », encadrées par les éducateurs sportifs municipaux.

Ces sorties visent à permettre à chacun, notamment aux jeunes tarnosiens, de vivre une expérience collective tout en découvrant un environnement naturel nouveau.

Afin de renforcer la dimension sociale et inclusive de cette offre, il est proposé la mise en place d'une tarification différenciée fondée sur le quotient familial (QF), permettant d'adapter le coût de la participation aux capacités contributives des familles.

Rappelant le contexte économique et social actuel, M. le Maire réaffirme sa volonté de ne pas augmenter les tarifs des services aux familles, de poursuivre une politique publique du sport et de l'éducation populaire accessible et adaptée au plus grand nombre et ce malgré des charges qui n'ont pas manqué d'évoluer ces dernières années (prix des denrées alimentaires, des produits d'entretien, augmentation des salaires des agents et charges de fourniture d'énergie).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le règlement intérieur de la CAF,

Vu la délibération tarifaire 2024-12-186-DEEJ,

DÉLIBÈRE

FIXE les nouvelles modalités tarifaires de l'accueil périscolaire qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2026.



► RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire est assurée par la cuisine centrale municipale. Les repas sont produits tous les jours pour être livrés dans les différents restaurants satellites. Le tarif s'établit en fonction du quotient familial établi par la CAF au 1er janvier de l'année. Un tarif, majoré de 30 %, est prévu pour les repas consommés sans réservation.

Conformément au règlement intérieur de la restauration scolaire, les repas doivent être réservés par les familles au moins 10 jours avant la consommation.

TARIF PAUSE MERIDIENNE (restauration comprise)	Tarif	Reste à charge Famille	Prix de revient	PSO CAF	Commune
QF ≤ 620	2,18 €	1,00 €	12,57 €	1,18 €	10,39 €
620,1 ≤ QF ≤ 1000	3,18 €	2,00 €	12,57 €	1,18 €	9,39 €
1000,01 ≤ QF ≤ 1200	3,98 €	2,80 €	12,57 €	1,18 €	8,59 €
1200,01 ≤ QF ≤ 1500	4,28 €	3,10 €	12,57 €	1,18 €	8,29 €
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	4,78 €	3,60 €	12,57 €	1,18 €	7,79 €
QF ≥ 1800,01	5,28 €	4,10 €	12,57 €	1,18 €	7,29 €

TARIF MAJORE PAUSE MERIDIENNE (restauration comprise)	Tarif	Reste à charge Famille	Prix de revient	PSO CAF	Commune
QF ≤ 620	2,48 €	1,30 €	12,57 €	1,18 €	10,09 €
620,1 ≤ QF ≤ 1000	3,78 €	2,60 €	12,57 €	1,18 €	8,79 €
1000,01 ≤ QF ≤ 1200	4,82 €	3,64 €	12,57 €	1,18 €	7,75 €
1200,01 ≤ QF ≤ 1500	5,21 €	4,03 €	12,57 €	1,18 €	7,36 €
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	5,86 €	4,68 €	12,57 €	1,18 €	6,71 €
QF ≥ 1800,01	6,51 €	5,33 €	12,57 €	1,18 €	6,06 €

TARIF PAI et REPAS FROIDS PAUSE MERIDIENNE (restauration comprise)	Tarif	Reste à charge Famille	Prix de revient	PSO CAF	Commune
QF ≤ 620	1,70 €	0,52 €	4,06 €	1,18 €	2,36 €
620,1 ≤ QF ≤ 1000	2,23 €	1,05 €	4,06 €	1,18 €	1,83 €
1000,01 ≤ QF ≤ 1200	2,65 €	1,47 €	4,06 €	1,18 €	1,41 €
1200,01 ≤ QF ≤ 1500	2,81 €	1,63 €	4,06 €	1,18 €	1,25 €
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	3,07 €	1,89 €	4,06 €	1,18 €	0,99 €
QF ≥ 1800,01	3,33 €	2,15 €	4,06 €	1,18 €	0,73 €

Les tarifs ainsi définis incluent le temps d'animation pédagogique mis en place sur ce temps d'accueil.



► **RESTAURATION ADULTES**

◆ **Personnel de la Direction Éducation Enfance et Jeunesse**

CATÉGORIES	TARIFS
ATSEM*	Gratuité
Personnel Petite Enfance*	Gratuité
Autre Personnel Régime général	1,15 € avant application des cotisations
Autre Personnel CNRACL	1,45 € avant application des cotisations

* sous réserve d'une nécessité de service

◆ **Personnel Éducation Nationale**

CATÉGORIES	TARIFS
Personnel surveillant indice ≤ 466	2,14 €
Personnel surveillant indice ≥ 466	3,11 €
Personnel non surveillant	4,10 €
Auxiliaire de Vie scolaire (AVS-AESH) et intervenants de l'éducation nationale	1,87 €

◆ **Tarifs des repas livrés à l'Association Centre de Loisirs de Tarnos (déléguataire)**

CATÉGORIES	TARIFS (Facture au Centre de Loisirs)
REPAS	2,50 €
PIQUE NIQUE	2,50 €
ANIMATEURS Centre de Loisirs	3,00 €

◆ **Autres tarifs**

CATÉGORIES	TARIFS
REPAS FÊTE ÉCOLE	Coût unitaire des denrées
Intervenants Prestataires	5,92 €
Parents d'élèves	Identique à la tarification de l'enfant

► **ACCUEIL DE LOISIRS**

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les petits Tarnosiens de 3 à 10 ans fait l'objet d'une délégation de service public. Il permet aux enfants de bénéficier de l'accueil périscolaire matin et soir et du centre de loisirs des mercredis et des vacances scolaires.



L'accueil de loisirs jeunesse (11 – 17 ans) est animé par le service jeunesse.

Par ailleurs, le service des animations sportives propose des activités extrascolaires aux enfants et aux jeunes de la commune.

→ ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Activité	Quotient Familial (CAF)	Allocataire CAF		Non allocataire	
		Matin ou Soir	Matin et Soir	Matin ou Soir	Matin et Soir
Accueil périscolaire	QF ≤ 620	0,98 €	1,65 €	1,13 €	2,06 €
	620,01 ≤ QF ≤ 1000	0,98 €	1,65 €	1,13 €	2,06 €
	1000,01 ≤ QF ≤ 1200	1,03 €	1,75 €	1,13 €	2,06 €
	1200,01 ≤ QF ≤ 1500	1,03 €	1,75 €	1,24 €	2,27 €
	1500,01 ≤ QF ≤ 1800	1,13 €	1,85 €	1,24 €	2,27 €
	QF ≥ 1800,01	1,13 €	1,85 €	1,24 €	2,27 €

→ CENTRE DE LOISIRS 3 – 10 ANS

JOURNÉE (restauration comprise)	Tarif	Reste à charge Famille	Prix de revient	CAF ATL 2026	PSO CAF	Commune
QF ≤ 449	9,00 €	1,00 €	66,94 €	8,00 €	4,96 €	52,98 €
449,01 ≤ QF ≤ 794	9,00 €	3,00 €	66,94 €	6,00 €	4,96 €	52,98 €
794,01 ≤ QF ≤ 1000	9,50 €	6,50 €	66,94 €	3,00 €	4,96 €	52,48 €
1000,01 ≤ QF ≤ 1200	9,80 €	9,80 €	66,94 €		4,96 €	52,18 €
1200,01 ≤ QF ≤ 1500	10,00 €	10,00 €	66,94 €		4,96 €	51,98 €
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	10,50 €	10,50 €	66,94 €		4,96 €	51,48 €
1800,01 ≤ QF ≤ 2300	14,40 €	14,40 €	66,94 €		4,96 €	47,58 €
QF ≥ 2300,01	17,80 €	17,80 €	66,94 €		4,96 €	44,18 €
DEMI-JOURNÉE (restauration comprise)	Tarif	Reste à charge Famille	Prix de revient	CAF ATL 2026	PSO CAF	Commune
QF ≤ 449	4,80 €	0,80 €	49,45 €	4,00 €	2,48 €	42,17 €
449,01 ≤ QF ≤ 794	4,80 €	1,80 €	49,45 €	3,00 €	2,48 €	42,17 €
794,01 ≤ QF ≤ 1000	6,00 €	4,50 €	49,45 €	1,50 €	2,48 €	40,97 €
1000,01 ≤ QF ≤ 1200	7,30 €	7,30 €	49,45 €		2,48 €	39,67 €
1200,01 ≤ QF ≤ 1500	7,80 €	7,80 €	49,45 €		2,48 €	39,17 €
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	9,40 €	9,40 €	49,45 €		2,48 €	37,57 €
1800,01 ≤ QF ≤ 2300	13,50 €	13,50 €	49,45 €		2,48 €	33,47 €
QF ≥ 2300,01	16,50 €	16,50 €	49,45 €		2,48 €	30,47 €



DEMI-JOURNÉE (sans restauration)	Tarif	Reste à charge Famille	Prix de revient	CAF ATL 2026	PSO CAF	Commune
QF \leq 449	4,60 €	0,60 €	44,52 €	4,00 €	2,48 €	37,44 €
449,01 \leq QF \leq 794	4,60 €	1,60 €	44,52 €	3,00 €	2,48 €	37,44 €
794,01 \leq QF \leq 1000	5,10 €	3,60 €	44,52 €	1,50 €	2,48 €	36,94 €
1000,01 \leq QF \leq 1200	5,60 €	5,60 €	44,52 €		2,48 €	36,44 €
1200,01 \leq QF \leq 1500	6,00 €	6,00 €	44,52 €		2,48 €	36,04 €
1500,01 \leq QF \leq 1800	6,60 €	6,60 €	44,52 €		2,48 €	35,44 €
1800,01 \leq QF \leq 2300	9,20 €	9,20 €	44,52 €		2,48 €	32,84 €
QF \geq 2300,01	13,30 €	13,30 €	44,52 €		2,48 €	28,74 €

Certaines animations, qui nécessitent l'intervention d'un prestataire, pourront faire l'objet d'une tarification complémentaire, venant s'ajouter au prix de journée et de demi-journée. Ces dernières, qui nécessitent l'intervention de prestataire, auront un coût pouvant varier entre 1 et 4 euros.

Des séjours sont également organisés dont les tarifs sont fixés à la rubrique SÉJOURS.

→ ACCUEIL DE LOISIRS 11-17 ANS

Le pôle jeunesse propose un accueil de loisirs sans hébergement pour les jeunes tarnosiens de 11 à 17 ans.

L'inscription s'effectue sur la base d'une adhésion annuelle qui couvre une année scolaire et qui permet aux jeunes Tarnosiens d'accéder à des activités gratuitement tout au long de l'année.

Font toutefois l'objet d'une tarification les activités en extérieur.

Activité	Tarifs	
Adhésion annuelle Accueil de loisirs sans Hébergement pour les 11-17 ans*	8,00 €	
Animation extérieure avec prestation sur Tarnos	4,00 €	
Animation extérieure avec prestation hors Tarnos	QF \leq 1000 €	5,00 €
	QF \geq 1000,01 €	10,00 €

Des séjours sont également organisés dont les tarifs sont fixés à la rubrique SÉJOURS.



► ANIMATIONS SPORTIVES

Le service des animations sportives organise des temps d'activités sportives à divers moments de l'année.

Activité	Quotient familial CAF	Tarifs
École des sports (<i>année scolaire</i>)		30,00 €
Activité Sport Adultes(<i>année scolaire</i>)		30,00 €
Activité Sport Senior (<i>année scolaire</i>)		30,00 €
Tarnos en mouvement (<i>année scolaire</i>)		30,00 €
Carte annuelle tennis municipal (<i>année scolaire</i>)		20,00 €
Sorties sportives	Sortie sans prestation	4,00 €
	Sortie avec prestation QF ≤ 1000 €	5,00 €
	Sortie avec prestation QF ≥ 1000,01 €	10,00 €

ALSH SPORT	Quotient Familial	Prix de revient	Tarif	ATL	PSO	Aide CD 40	Partici-pation Commune	Reste à charge Familles
Allocataire CAF 40	QF ≤ 449	2 120,00 €	21,00 €	20,00 €	12,40 €	2,30 €	2 084,30 €	1,00 €
	449,01 ≤ QF ≤ 794	2 120,00 €	22,00 €	15,00 €	12,40 €	2,30 €	2 083,30 €	7,00 €
	794,01 ≤ QF ≤ 1000	2 120,00 €	22,00 €	7,50 €	12,40 €	2,30 €	2 083,30 €	14,50 €
	QF ≥ 1000,01	2 120,00 €	23,00 €	0,00 €	12,40 €	2,30 €	2 082,30 €	23,00 €
Non allocataire	QF ≤ 1000	2 120,00 €	22,00 €	0,00 €	12,40 €	2,30 €	2 083,30 €	22,00 €
	QF ≥ 1000,01	2 120,00 €	23,00 €	0,00 €	12,40 €	2,30 €	2 082,30 €	23,00 €
Supplément activité surf : 30 €								

Des séjours sportifs sont également organisés dont les tarifs sont fixés à la rubrique SÉJOURS.

► SÉJOURS

Dans le cadre de ses activités extrascolaires, sportives et culturelles, des séjours sont organisés soit par la commune, soit par le délégataire de service public.

La tarification de ces séjours est organisée sur la base du quotient familial de la CAF.

SÉJOURS HIVER	5 jours			4 jours		
	Tarif	ATL CAF 2026	Prix à payer par les familles	Tarif	ATL CAF 2026	Prix à payer par les familles
QF ≤ 449	117,00 €	70,00 €	47,00 €	90,00 €	56,00 €	34,00 €
449,01 ≤ QF ≤ 620	117,00 €	60,00 €	57,00 €	90,00 €	48,00 €	42,00 €
620,01 ≤ QF ≤ 794	130,00 €	60,00 €	70,00 €	100,00 €	48,00 €	52,00 €
794,01 ≤ QF ≤ 1000	130,00 €	50,00 €	80,00 €	100,00 €	40,00 €	60,00 €



1000,01 ≤ QF ≤ 1200	185,00 €		185,00 €	120,00 €		120,00 €
1200,01 ≤ QF ≤ 1500	265,00 €		265,00 €	170,00 €		170,00 €
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	320,00 €		320,00 €	210,00 €		210,00 €
1800,01 ≤ QF ≤ 2300	380,00 €		380,00 €	240,00 €		240,00 €
QF ≥ 2300,01	390,00 €		390,00 €	250,00 €		250,00 €

+SÉJOURS PRINTEMPS-ÉTÉ- AUTOMNE	5 JOURS			4 JOURS		
	Tarif	ATL CAF 2026	Prix à payer par les familles	Tarif	ATL CAF 2026	Prix à payer par les familles
QF ≤ 449	78,00 €	70,00 €	8,00 €	62,00 €	56,00 €	6,00 €
449,01 ≤ QF ≤ 620	78,00 €	60,00 €	18,00 €	62,00 €	48,00 €	14,00 €
620,01 ≤ QF ≤ 794	88,00 €	60,00 €	28,00 €	70,00 €	48,00 €	22,00 €
794,01 ≤ QF ≤ 1000	88,00 €	50,00 €	38,00 €	70,00 €	40,00 €	30,00 €
1000,01 ≤ QF ≤ 1200	92,00 €		92,00 €	74,00 €		74,00 €
1200,01 ≤ QF ≤ 1500	92,00 €		92,00 €	78,00 €		78,00 €
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	115,00 €		115,00 €	90,00 €		90,00 €
1800,01 ≤ QF ≤ 2300	140,00 €		140,00 €	110,00 €		110,00 €
QF ≥ 2300,01	160,00 €		160,00 €	130,00 €		130,00 €
SÉJOURS PRINTEMPS-ÉTÉ- AUTOMNE	3 JOURS			2 JOURS		
	Tarif	ATL CAF 2026	Prix à payer par les familles	Tarif	ATL CAF 2026	Prix à payer par les familles
QF ≤ 449	46,00 €	42,00 €	4,00 €	31,00 €	28,00 €	3,00 €
449,01 ≤ QF ≤ 620	46,00 €	36,00 €	10,00 €	31,00 €	24,00 €	7,00 €
620,01 ≤ QF ≤ 794	49,00 €	36,00 €	13,00 €	35,00 €	24,00 €	11,00 €
794,01 ≤ QF ≤ 1000	49,00 €	30,00 €	19,00 €	35,00 €	20,00 €	15,00 €
1000,01 ≤ QF ≤ 1200	53,00 €		53,00 €	38,00 €		38,00 €
1200,01 ≤ QF ≤ 1500	56,00 €		56,00 €	42,00 €		42,00 €
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	65,00 €		65,00 €	45,00 €		45,00 €
1800,01 ≤ QF ≤ 2300	75,00 €		75,00 €	55,00 €		55,00 €
QF ≥ 2300,01	95,00 €		95,00 €	70,00 €		70,00 €

SÉJOURS PRINTEMPS-ÉTÉ- AUTOMNE À L'ÉTRANGER	5 JOURS				4 JOURS			
	Zone Europe			Zone Hors Europe	Zone Europe			Zone Hors Europe
	Tarif	ATL CAF 2026	Prix à payer par les familles	Tarif	ATL CAF 2026	Prix à payer par les familles	Tarif	
QF ≤ 449	120,00 €	70,00 €	50,00 €	120,00 €	100,00 €	56,00 €	44,00 €	100,00 €
449,01 ≤ QF ≤ 620	120,00 €	60,00 €	60,00 €	120,00 €	100,00 €	48,00 €	52,00 €	100,00 €



620,01 ≤ QF ≤ 794	120,00 €	60,00 €	60,00 €	120,00 €	100,00 €	48,00 €	52,00 €	100,00 €
794,01 ≤ QF ≤ 1000	120,00 €	50,00 €	70,00 €	120,00 €	100,00 €	40,00 €	60,00 €	100,00 €
1000,01 ≤ QF ≤ 1200	160,00 €		160,00 €	160,00 €	120,00 €		120,00 €	120,00 €
1200,01 ≤ QF ≤ 1500	250,00 €		250,00 €	250,00 €	180,00 €		180,00 €	180,00 €
1500,01 ≤ QF ≤ 1800	260,00 €		260,00 €	260,00 €	210,00 €		210,00 €	210,00 €
1800,01 ≤ QF ≤ 2300	280,00 €		280,00 €	280,00 €	220,00 €		220,00 €	220,00 €
QF ≥ 2300,01	390,00 €		390,00 €	390,00 €	250,00 €		250,00 €	250,00 €

En cas de séjour plus long, sauf délibération spécifique, un supplément de 20 % / jour sera appliqué au tarif 5 jours

► AIDES AUX FAMILLES

La municipalité, dans le cadre de sa politique d'accompagnement des familles, prévoit des aides au financement de différents séjours auxquels pourraient être amenés à participer leur(s) enfant(s).

Deux types d'aides sont possibles :

- **l'aide au départ en vacances** : elle s'applique sur les séjours dits de loisirs durant les vacances scolaires, pour les familles ne bénéficiant pas de l'aide apportée par le Conseil Départemental des Landes (QF >905) ;
- **l'aide au séjours pédagogiques** : elle s'applique dans le cadre scolaire à l'occasion des départs organisés par les établissements scolaires

Activité	Quotient familial CAF	Montant /jour
Aide au départ en vacances	1000,01 ≤ QF ≤ 1200	20,00 €
	1200,01 ≤ QF ≤ 1500	15,00 €
	1500,01 ≤ QF ≤ 1800	10,00 €
	QF ≥ 1800,01	5,00 €

Activité	Montant
Aide au financement des séjours dits pédagogiques	20 % de la participation familiale plafonné à 100,00 €

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr